

#ACTUALITÉ



SEINE-SAINT-DENIS HABITAT, PARTENAIRE DU PARC D'ATTRACTION LITTÉRAIRE

Le Salon du livre et de la presse jeunesse organise **un Parc d'attraction littéraire au Parc départemental Georges Valbon à La Courneuve du mercredi 11 au mardi 17 juillet.**

Seine-Saint-Denis habitat est partenaire de cet événement unique en son genre et se fait le relais de cette belle initiative auprès des plus jeunes locataires.

Le Parc proposera 25 attractions littéraires en plein air qui combinent littérature jeunesse, activités créatives, divertissement et détente, dans des décors spécialement créés pour stimuler l'imagination.

Entrée libre et gratuite



Détail du programme :
sljplus.fr

Le chiffre
DU MOIS

717 PHOTOS



C'est le nombre de photos publiées sur Instagram pour notre concours #93monamour réalisé dans le cadre de la Semaine nationale des Hlm. Du 23 juin au 1^{er} juillet, c'est à vous de voter sur notre compte Instagram pour désigner le prix du public.

la lettre aux locataires

#RÉNOVATION URBAINE

Il faut des moyens supplémentaires pour la Seine-Saint-Denis !



Loi de finances 2018, baisse des APL et des loyers, abandon du rapport Borloo pour les banlieues, suppression des emplois aidés, les attaques portées au logement social et à la politique de la ville sont légion depuis l'été dernier ! Le 22 mai dernier, le Président de La République a annoncé qu'il n'y aurait pas de plan banlieue, pas de mesure concrète ni aucun engagement financier supplémentaire pour les quartiers populaires !

Côté rénovation urbaine et donc transformation des quartiers difficiles, les moyens de l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU) restent insuffisants. Les bailleurs doivent davantage mobiliser leurs fonds propres au moment même où l'application de la Réduction de Loyer de Solidarité siphonne leurs ressources.

La rénovation urbaine des quartiers de la Seine-Saint-Denis n'est pas une option mais une nécessité. Que ce soit à La Courneuve, à Bobigny, à Stains, à Bondy, à Epinay, à Noisy-le-Sec, au Blanc-Mesnil, à Romainville... Cela passe par des réhabilitations, des démolitions, des constructions de logements sociaux et d'équipements publics. L'État ne doit pas abandonner les quartiers populaires !

Dans les prochaines semaines, Seine-Saint-Denis habitat demandera à rencontrer les services de l'État en charge du logement, mais aussi l'ANRU ainsi que Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des Territoires, afin de les convaincre de la nécessité de donner à la Seine-Saint-Denis les moyens de mener à bien les projets de rénovation urbaine.

Stéphane Troussel
Président de Seine-Saint-Denis habitat

REPÈRES SUR LA RÉNOVATION URBAINE

- **Seine-Saint-Denis habitat : 1^{er} opérateur de la rénovation urbaine** à l'échelle du département
- **15 projets portés depuis 2004** (12 517 logements concernés, 602 millions d'euros investis)
- **15 projets restent à financer** pour 596 millions d'investissement jusqu'en 2027
- **11,7 millions d'euros d'impact de la loi de finances** en 2018 pour votre Office

DOSSIER : RLS, APPLICATION ET CONSÉQUENCES DE LA MESURE

#ENPRATIQUE

La Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) : une mesure sans effet sur le pouvoir d'achat des locataires et dangereuse pour les Hlm

La CAF a commencé à informer les allocataires APL de la mise en place de la RLS (Réduction de Loyer de Solidarité) qui entraîne une baisse des APL, compensée par une baisse de loyer.

Nous avons souhaité vous préciser les conditions de son application et vous informer des risques qu'elle fait peser sur l'avenir des organismes Hlm.

Qu'est-ce que la RLS (Réduction de Loyer de Solidarité) ?

Imposée par le gouvernement dans la Loi de finances 2018, il s'agit d'une baisse des APL compensée par une baisse des loyers. Cette mesure purement comptable n'aura pas d'effet bénéfique sur votre "reste à charge" qui restera identique. En réalité, l'État fait une économie de 1,7 milliard d'euros supportée par les bailleurs sociaux, réduisant ainsi gravement leur capacité à entretenir, rénover et construire des logements. La Réduction de Loyer de Solidarité n'a de solidaire que le nom.

À partir de quand s'applique-t-elle ? La loi prévoit une application à compter du 1^{er} février 2018. Néanmoins, compte tenu de la complexité de la mise en place de la réforme, elle n'apparaîtra sur les quittances de loyer qu'à compter du mois de juin 2018.

Les montants à déduire depuis le mois de février seront régularisés dans la quittance de juin.

Qui est concerné ? Il s'agit des locataires de logements sociaux conventionnés à l'APL, les ressources de ces locataires doivent se situer en dessous d'un plafond de ressources qui a été fixé pour l'année 2018 (voir le tableau ci-contre).

- **Je suis allocataire de l'APL, dois-je faire une demande de RLS ?** Non. La CAF va calculer le montant du nouveau droit à l'APL ainsi que le montant de la Réduction de Loyer de Solidarité qui l'accompagne. Ces deux informations apparaîtront clairement sur votre quittance de loyer.
- **Je ne suis pas allocataire de l'APL mais je pense être concerné par la RLS.** L'Office va calculer le montant de votre RLS sur la base des éléments transmis lors de l'enquête d'occupation 2018. Si vous êtes concerné par la RLS, elle apparaîtra sur la quittance de loyer de juillet 2018 en déduction du loyer principal.

Seine-Saint-Denis habitat
Agence de Bobigny
Imposée Jean-François Lemaitre
93000 Bobigny
TEL : 01 48 30 95 38

Avis d'échéance
DU TERME DE JUIN 2018 (DU 01/06/2018 AU 30/06/2018)

REF. LOCATAIRE :
REF. CONTRAT :
REF. ADRESSE DU LOCAL :

PAGE 1 SUR 1

DÉCOMPTÉ DES SOMMES À PAYER SUR LA PÉRIODE		SITUATION DE VOTRE COMPTE-LOYER	
Loyer conventionné	317,73€	Solde du compte loyer au 12/05/2018	En notre faveur / En votre faveur
Provision charges communes	127,01€	Total échéance de la période	307,44€
Location compteur d'eau froide	1,53€		
Provision consommation d'eau	45,00€		
Entretien robinetterie	1,82€		
Echéance APL		Total échéance	307,44€
RLS	-38,39€	SOMMES APPELÉES POUR LA PÉRIODE	
Régularisation RLS de 02/2018	-153,56€		307,44€
Indu APL	149,72€		307,44€
Total échéance	307,44€	INFORMATIONS	

Exemple d'avis d'échéance

Situation familiale	Plafond des ressources mensuelles	Montant maximum mensuel de réduction des APL et du loyer
1 personne	906 €	31,83 €
2 personnes	1 091 €	38,39 €
3 personnes ou 2 personnes + 1 personne	1 389 €	43,38 €
4 personnes ou 3 personnes + 1 personne	1 653 €	49,67 €
5 personnes ou 4 personnes + 1 personne	2 023 €	55,96 €
6 personnes ou 5 personnes + 1 personne	2 334 €	62,25 €
7 personnes ou 6 personnes + 1 personne	2 598 €	68,54 €
8 personnes ou 7 personnes + 1 personne	2 876 €	74,83 €
9 personnes ou 8 personnes + 1 personne	2 876 €	74,83 €
10 personnes ou 9 personnes + 1 personne	280 €	6,29 €

Tableau RLS



Pour toute question relative à la RLS, appelez le numéro dédié :
01 48 96 52 00
Un agent de l'Office répondra à toutes vos questions.